

Ville de CUXAC D'AUDE

DEBAT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2018



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

SOMMAIRE

1^{ère} partie : Environnement économique et financier des collectivités locales en 2018

2^{ème} partie : Situation financière de la commune de Cuxac d'Aude

3^{ème} partie : Objectifs d'équilibre financiers et orientations prioritaires

1^{ère} partie : Environnement économique et financier des collectivités locales en 2018

Perspectives économiques nationales

Produit Intérieur Brut :

La loi de finances pour 2018 repose sur une prévision de croissance de + 1,7 %

Inflation :

En France, les prix à la consommation connaissent une progression de 1 % en 2017, après + 0,2 % en 2016.

Pour 2018, les prévisions du gouvernement tablent sur une inflation moyenne de 1 %.

Données intéressant les collectivités locales

Elles sont issues de la loi de finances pour 2018.

Dotations de l'Etat :

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 27,05 milliards d'euros en 2018, contre 30,86 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de 3,8 milliards d'euros. Cette diminution ne provient pas d'une nouvelle tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF à compter de 2018 pour un montant de 3,9 milliards d'euros.

Pour limiter la progression des dépenses locales et ainsi atteindre les objectifs de réduction du déficit public, l'Etat privilégie l'élaboration de contrats individualisés avec les 340 collectivités et groupements dont les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux dépassent 60 millions d'euros.

Progression de la péréquation : + 110 M€ pour la DSU (+5,3 %) et + 90 M€ pour la DSR (+6,3 %)

La totalité des 200 M€ sera financée par les communes et les EPCI, par le jeu des écrêtements appliqués à la DGF. Ainsi, en dépit de la stabilisation du montant global de DGF, un grand nombre de communes et d'EPCI connaîtront donc une baisse de leur DGF individuelle en 2018 en raison notamment de ces écrêtements.

L'objectif d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal pour le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) n'est plus prévu par la loi de finances. Le montant du FPIC est, à nouveau fixé, à un milliard d'euros en 2018, comme en 2016 et en 2017.

Fiscalité :

Dégrèvement de la taxe d'habitation (TH):

80 % des foyers seront dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Le paiement de la TH sera en revanche maintenu pour les autres contribuables (20%). L'Etat prendra en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement (30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020) dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables. La taxe GEMAPI devrait aussi être payée par les contribuables.

Valeurs locatives cadastrales :

La revalorisation des bases fiscales 2018 est égale au taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 1,24%.

Rémunérations Fonction Publique Territoriale :

Rétablissement du jour de carence :

Un jour de carence est instauré pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public.

Hausse de la CSG :

Pour mémoire, les agents publics s'acquittent d'un taux de CSG de 7,5 % sur le montant de leur traitement brut, de leur indemnité de résidence et de leur supplément familial de traitement, ainsi que sur le montant de leurs primes.

L'article 7 de la LFSS 2018 prévoit, au 1er janvier prochain, une augmentation de 1,7 point de la CSG pour tous les actifs, qui sera intégralement compensée pour les salariés du secteur privé par la suppression de cotisations salariales d'assurance maladie et d'assurance chômage. Pour les agents publics et parapublics, ce dispositif de compensation ne peut donc être mis en place car les taux de cotisation d'assurance maladie ou de chômage ne sont pas les mêmes.

Des dispositifs de compensation à la hausse de la CSG ont donc été prévus. La suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) ne compense pas intégralement la hausse de la CSG. C'est pourquoi à compter du 1er janvier 2018, la loi crée une indemnité obligatoire, à la charge des employeurs publics, destinée à compenser la hausse de la CSG pour l'ensemble des agents publics des trois versants de la fonction publique et les militaires. Elle est versée mensuellement.

Les employeurs publics seront « remboursés » de cette compensation par le biais d'une baisse des cotisations maladie qu'ils versent pour les agents titulaires

Réduction du nombre de contrats aidés :

La LF 2018 réduit le financement à 200 000 nouveaux contrats aidés.

2ème partie : Situation financière de la commune de Cuxac d'Aude

FONCTIONNEMENT :

Les tableaux chiffrés ci-après retracent l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les quatre derniers exercices :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
011	Charges à caractère général	695 405.55 €	663 864.81 €	638 826.37 €	649 738.52 €
012	Charges de personnel	1 554 188.91 €	1 513 014.72 €	1 495 799.42 €	1 525 350.41 €
65	Autres charges de gestion	522 569.21 €	555 298.82 €	555 690.08 €	569 856.56 €
66	Charges financières	45 937.58 €	39 601.88 €	34 260.11 €	29 279.79 €
67	Charges exceptionnelles	29 426.68 €	744.72 €		70.80 €
042	Opérations d'ordre entre sections (dont amortissement)	137 476.37 €	128 337.04 €	125 365.20 €	180 856.45 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 985 004.30 €	2 900 861.99 €	2 849 941.18 €	2 955 152.53 €

On peut relever que :

- Les charges à caractère général sont stables.
- Les charges de personnel sont maîtrisées.
- Les intérêts des emprunts continuent de baisser.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
002	Excédent reporté	300 000 €	300 000 €	68 000 €	300 000 €
70	Produits des services du domaine	141 003.56 €	145 719.08 €	144 323.14 €	162 362.09 €
042	Opérations d'ordre entre sections	57 350.31 €	40 527.29 €	64 620.74 €	80 998.60 €
73	Impôts et taxes	2 293 263.15 €	2 365 098.44€	2 364 064.25 €	2 378 007.20 €
74	Dotations et participations	1 231 556.60 €	1 151 917.68€	1 100 419.45 €	1 119 449.58 €
75	Autres produits de gestion courante	53 050.11 €	47 506.71 €	45 173.94 €	48 278.74 €
77	Produits exceptionnels	9 111.64 €	39 623.13 €	38 910.15 €	83 209.21 €
013	Atténuations de charge	25 703.34 €	31 763.27 €	29 211.31 €	
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 111 038.71 €	4 122 155.60 €	3 854 722.98 €	4 172 305.42 €

La hausse du chapitre 70 est liée à la hausse des remboursements du budget crèche au budget principal.
La hausse du chapitre 77 s'explique par la vente de l'ancien bâtiment des Services Techniques (Rue Francis Vals).

Sans cette vente et hors résultat reporté, les recettes de fonctionnement sont en très légère hausse.

INVESTISSEMENT :

Les tableaux chiffrés ci-après retracent l'évolution des grandes lignes de dépenses et recettes en investissement :

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Capital Dette	262 437.44 €	197 527.05 €	153 240.67 €	139 183.36 €	140 836.08 €
Travaux / Equipements	1 440 769.26 €	657 436.14 €	998 362.38 €	1 907 481.21 €	886 405.85 €
TOTAL	1 703 206.70 €	854 963.19 €	1 151 603.05 €	2 046 664.57 €	1 027 241.93 €

Le montant des dépenses restant à réaliser pour l'exercice 2017 s'élève à 411 850 €.

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENTS					
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
FCTVA	152 008.81 €	206 110.37 €	106 979.26 €	152 337.32 €	317 660.41 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	864 441.16 €	982 590.27 €	826 034.41 €	1 153 293.61 €	704 781.80 €
Emprunts	250 000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions	173 071.71 €	26 261 €	162 776.43 €	559 967.14 €	45 776.00 €
TOTAL	1 439 521.68 €	1 214 961.64 €	1 095 790.10 €	1 865 598.07 €	1 068 218.21 €

Le montant des recettes restant à réaliser pour l'exercice 2017 s'élève 209 217 €.

Récapitulatif général du Compte administratif 2017 :

	Fonctionnement	Investissement avec restes à réaliser	Total
Dépenses	2 955 152.53 €	1 587 584.03 €	4 542 736.56 €
Recettes	4 172 305.42 €	1 504 063.32 €	5 676 368.74 €
Résultat de l'exercice	+ 1 217 152.89 €	- 83 520.71 €	+ 1 133 632.18 €

BUDGET ANNEXE DE LA CRECHE :

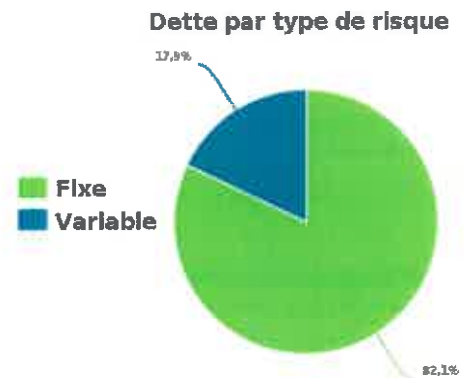
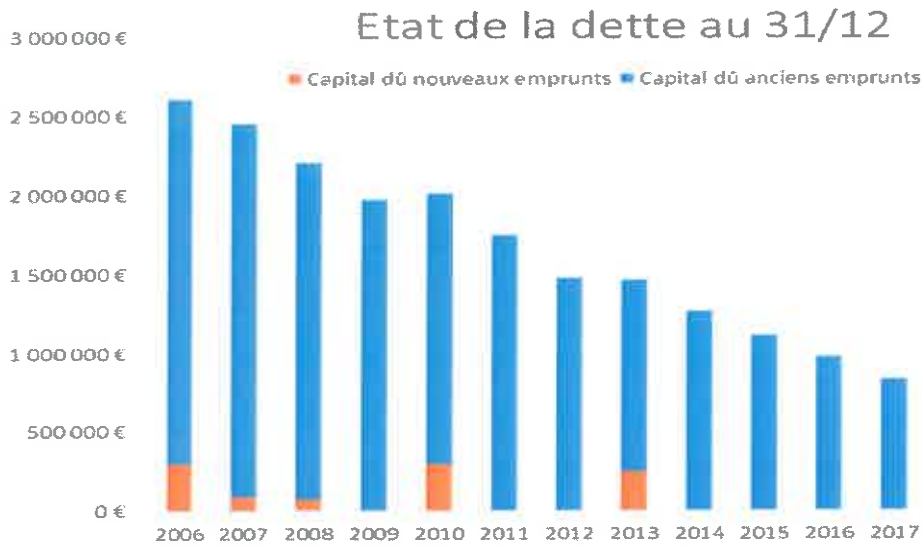
Fonctionnement 2017 :

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	39 890.26 €	70 Produits des services	62 638.28 €
012 Charges de personnel	301 718.30 €	74 Dotations, subventions et participations	279 302.97 €
042 Opérations d'ordre entre sections	332.69 €		
Total	341 941.25 €	Total	341 941.25 €

La subvention communale 2017 qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement s'est élevée à 85 614.70 € (contre 76 199.56 € en 2016). Cette hausse est liée à la baisse des recettes liées aux contrats aidés. Elle s'explique aussi par la hausse des charges de personnel ; en effet, suite à un contrôle de la CAF, il a été convenu que le budget crèche pouvait rembourser au budget communal davantage d'heures travaillées par des agents rattachés au budget de la commune (comptabilité, ressources humaines, direction...) et de ce fait prétendre à plus de PSU (participation de la CAF).

En 2017, aucune dépense d'investissement n'a été réalisée. Les dotations aux amortissements et l'excédent d'investissement reporté de l'année 2016 permettent de dégager un excédent d'investissement de 3 514.47 €.

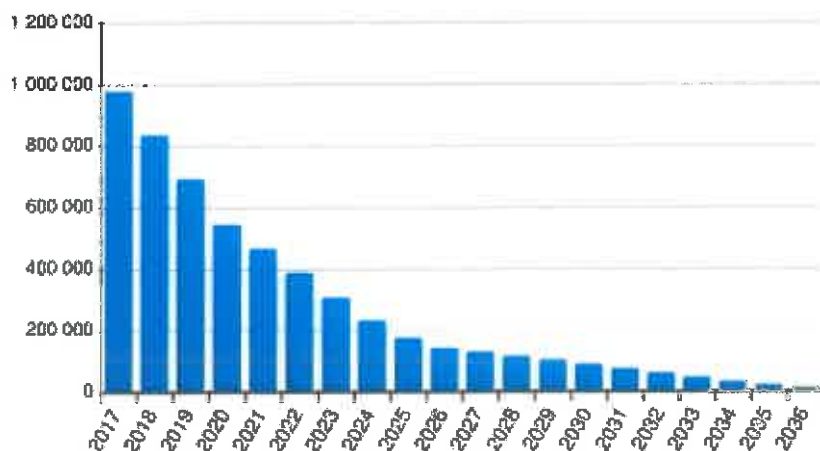
Etat de la dette



Hors souscription d'un nouvel emprunt en 2018, le profil d'encours de dette est le suivant :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (prévisionnel)
Dette au 31 décembre	1 267 761 €	1 114 520 €	976 389 €	835 553 €	690 953 €
Capital remboursé	197 527 €	153 241 €	138 131 €	140 836 €	144 600 €

Evolution du CRD



3^{ème} partie : Objectifs d'équilibre financiers et orientations prioritaires

Les recettes de fonctionnement

En 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement de la Commune s'est élevée à la somme de 475 619€ (soit une baisse de 7,48 % par rapport à 2016). Depuis 2012, la baisse de la DGF est de près de 34% : ce qui représente 244 000 € de recettes en moins pour la commune.

Pour 2018, le montant de la DGF devrait être proche de celui perçu en 2017.

L'Etat prenant en charge la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, le montant des recettes fiscales devrait être comparable à celui perçu en 2017 : la commune avait perçu 1 818 524 €.

En ce qui concerne le résultat de l'exercice 2017, qui laisse apparaître un excédent de clôture d'un montant de 1 217 152.89 € il sera affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit 2017 qui s'élève à - 83 520.71 € (restes à réaliser compris). Il sera conservé en section de fonctionnement environ 300 000 €.

La commune percevra une partie de la redevance d'occupation liée au parc éolien d'Aubian à compter de sa mise en service (72 000 € par an sont prévus par le bail).

En ce qui concerne les ressources de fonctionnement, l'attribution de compensation reversée par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération reste identique aux années précédentes soit 344 134 €.

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement et notamment les charges à caractère général seront contenues au maximum compte tenu de la conjoncture actuelle.

Les charges à caractère général seront comparables à l'année 2017.

En ce qui concerne les charges de personnel, le budget 2018 devrait être en légère hausse par rapport à 2017. La suppression des contrats aidés entraînera une baisse des recettes correspondantes.

Les contributions aux autres budgets

1) Le C.C.A.S.

La subvention d'équilibre 2017 s'est élevée à 34 500 €.

Pour l'année 2018, la prévision budgétaire d'équilibre devrait être similaire aux années précédentes (environ 38 000 €).

2) La Crèche

En 2017, la subvention s'est élevée à 85 614.70 €. La prévision budgétaire 2018 devrait être similaire aux années précédentes.

Les perspectives en matière d'investissements

Le projet de réhabilitation des vestiaires et extension du complexe sportif constitue la principale dépense du budget 2018 (le coût total du projet est estimé à 822 963 € HT).

En travaux de voirie, seront inscrits les crédits nécessaires à la poursuite des travaux de rénovation et d'embellissement des rues (aménagement des quartiers nord notamment).

La commune poursuivra la réhabilitation du boulevard Mitterrand. Cette action inscrite dans le Programme d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics s'inscrit dans la continuité des travaux déjà menés sur les Bd Vingré et Jaurès ainsi que la route de Sallèles.

La rénovation et l'entretien des bâtiments communaux se poursuivront. Le groupe scolaire continue de bénéficier par ailleurs d'un programme annuel d'investissement (acquisition de mobiliers, informatique), ainsi que les services techniques afin d'améliorer le service rendu à la population.

Dans le cadre de l'aménagement de l'OPAH-RU, une prévision financière sera inscrite au budget pour l'achat d'immeubles dans le centre.

Des jeux pour enfants seront également installés place Salengro.

Les travaux de la chapelle des pénitents seront finalisés avec l'installation d'un sas d'entrée et l'acquisition de mobilier. Des travaux au niveau des chapelles de l'église sont également programmés.

L'ensemble des dépenses d'équipement 2018 (propositions nouvelles et RAR) peut être évalué à environ 2.5 millions d'euros.

En matière de recettes, le FCTVA perçu par la commune est basé sur les dépenses de l'année n-1. Le FCTVA à percevoir en 2018 basé sur les dépenses d'investissement 2017 devrait donc s'élever à environ 140 000 €.

Une prévision d'emprunt permettra d'équilibrer la section d'investissement.

Evolution des niveaux d'épargne et du besoin de financement :

Le décret n° 2016-841 pris en application de la loi NOTRE précise le contenu du rapport d'orientation budgétaires. Ainsi les orientations envisagées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette.

Rappel :

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Épargne de gestion courante : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.

Épargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Le **besoin de financement** se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

<i>En milliers d'euros</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Budget 2018
Recettes réelles de fonctionnement	3 754	3 782	3 722	3 791	3 570
Dépenses réelles de fonctionnement	2 848	2 773	2 725	2 774	3 100
Epargne brute	906	1 009	997	1 017	470
Epargne de gestion	952	1 049	1 031	1 046	500
Epargne nette	754	896	893	905	355
Dépenses équipement	657	998	1 907	886	2 500
Recettes investissement	232	270	712	364	349
Besoin de financement	-481	-281	198	-495	1 681

Le besoin de financement élevé s'explique par l'inscription en intégralité du programme d'investissement (2.5 millions d'euros). Si les projets sont tous engagés, ils ne seront probablement pas tous payés en intégralité ce qui diminuera le besoin de financement réel à la fin de l'exercice 2018.

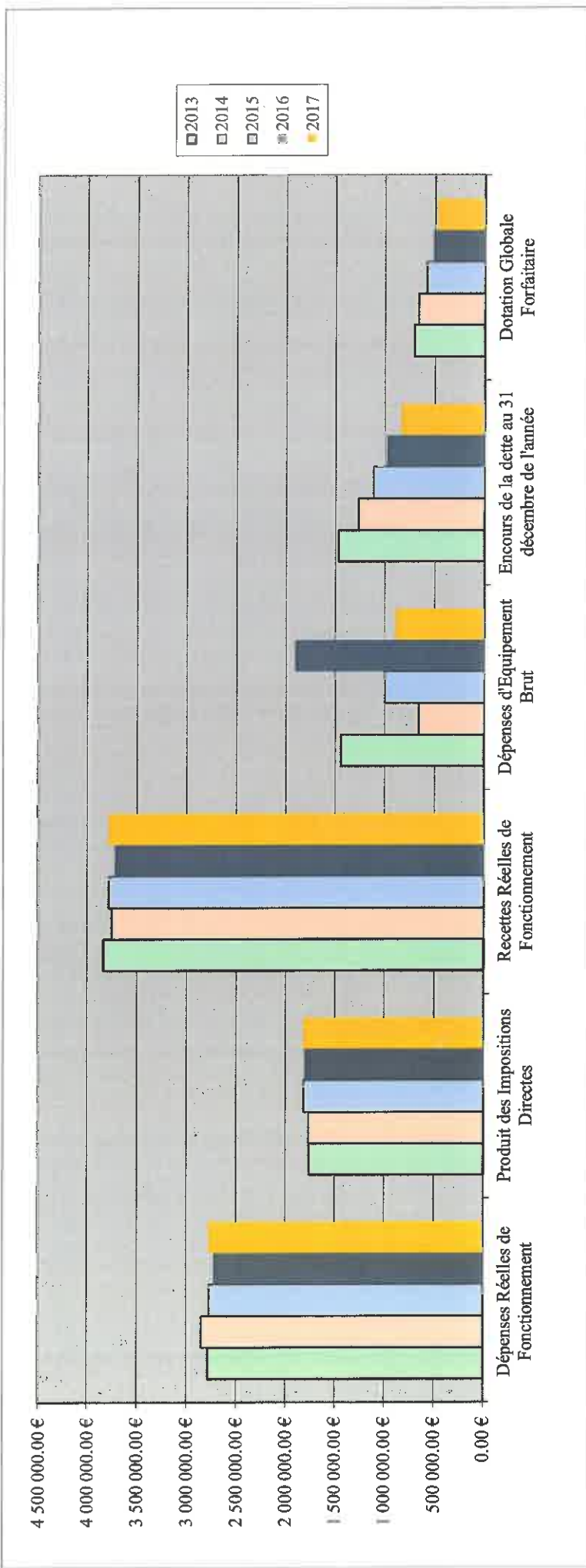
COMPARATIF DES RATIOS DE 2013 à 2017

Année	Dépenses Réelles de Fonctionnement		Produit des Impositions Directes		Recettes Réelles de Fonctionnement		Dépenses d'Equipement Brut		Encours de la dette au 31 décembre de l'année		Dotation Globale Forfaitaire	
	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant
2013	2 782 900.77	641.22	1 759 112	405.33	3 835 605.79 €	883.78	1 440 769.26	331.97	1 465 288	337.62	707 038	162.91
2014	2 847 527.93	676.69	1 765 433	419.54	3 753 688.40 €	892.04	657 436.14	156.23	1 267 761	301.27	664 301	157.87
2015	2 772 524.85	679.87	1 816 307	445.39	3 781 628.31 €	927.32	998 362.38	244.82	1 114 520	273.30	584 340	143.29
2016	2 724 575.98	668.77	1 804 167	442.85	3 722 102.24 €	913.62	1 907 481.21	468.21	976 389	239.66	514 044	126.18
2017	2 774 296.08	687.90	1 818 524	450.91	3 791 306.82 €	940.07	886 405.85	219.79	835 553	207.18	475 619	117.93
Ratios moyens 2013												
Communes de 3 500 à 5 000 habitants		846	450	1035	371	866	207					

Ratios moyens 2013

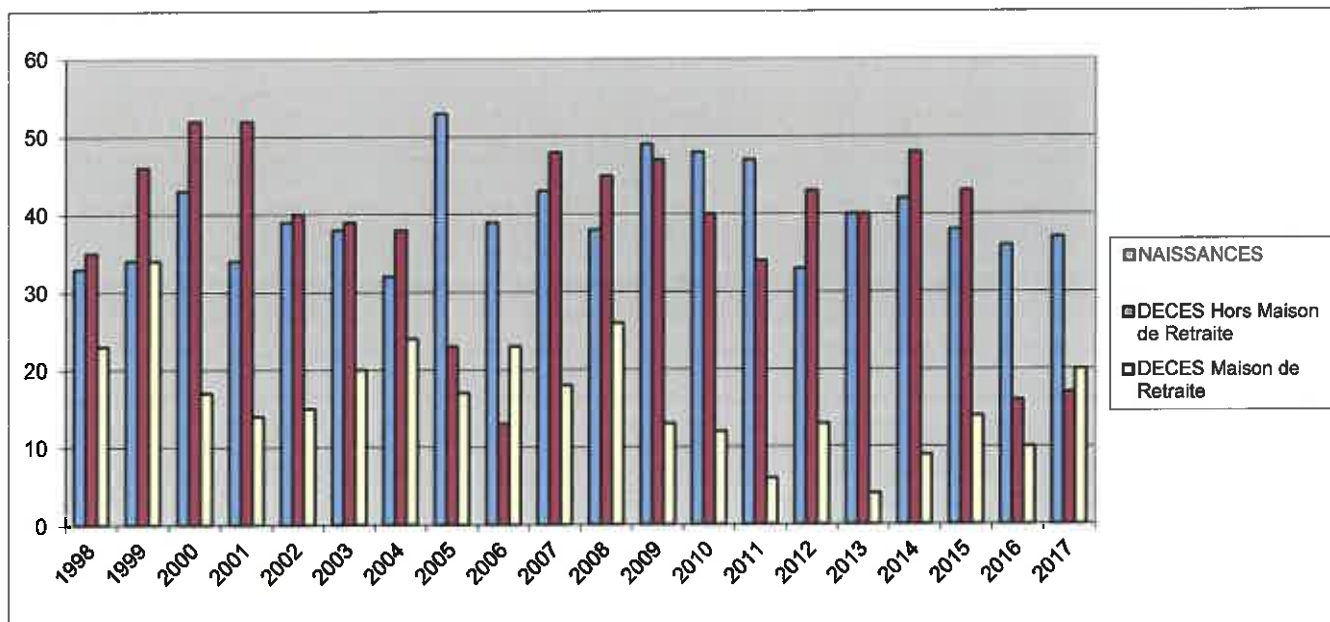
Communes de 3 500 à 5 000 habitants

En Euro



EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

	NAISSANCES	DECES		SOLDE
		Hors Maison de Retraite	Maison de Retraite	
1998	33	35	23	-25
1999	34	46	34	-46
2000	43	52	17	-26
2001	34	52	14	-32
2002	39	40	15	-16
2003	38	39	20	-21
2004	32	38	24	-30
2005	53	23	17	13
2006	39	13	23	3
2007	43	48	18	-23
2008	38	45	26	-33
2009	49	47	13	-11
2010	48	40	12	-4
2011	47	34	6	7
2012	33	43	13	-23
2013	40	40	4	-4
2014	42	48	9	-15
2015	38	43	14	-19
2016	36	16	10	10
2017	37	17	20	0



EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

	<i>PRIMAIRE</i>	<i>MATERNELLE</i>	<i>TOTAL</i>
1995 - 1996	255	156	411
1996 - 1997	268	153	421
1997 - 1998	293	165	458
1998 - 1999	294	162	456
1999 - 2000	291	170	461
2000 - 2001	295	174	469
2001 - 2002	280	150	430
2002 - 2003	270	170	440
2003 - 2004	265	152	417
2004-2005	260	175	435
2005-2006	265	153	418
2006-2007	270	150	420
2007-2008	251	157	408
2008-2009	251	152	403
2009/2010	261	162	423
2010/2011	257	152	409
2011/2012	254	150	404
2012/2013	248	141	389
2013/2014	243	121	364
2014/2015	235	118	353
2015/2016	236	110	346
2016/2017	226	106	332
2017/2018	217	95	312

